



CHARTRE DES LACS ET COURS D'EAU

Considérant que le Conseil municipal désire protéger l'environnement et la qualité de l'eau de nos lacs et cours d'eau;

Il est proposé par le conseiller Luc Lamond appuyé par le conseiller Geoffrey Thorne et résolu :

QUE le conseil municipal reconnaît que les lacs et les cours d'eau font partie intégrante de notre patrimoine naturel et collectif;

Que les lacs et les cours d'eau sont un bien commun, de responsabilité individuelle et collective, ce qui en fait un enjeu de société;

Que les lacs et les cours d'eau sont un lieu reconnu d'occupation du territoire dans la municipalité de Lac-des-Seize-Îles;

Que la municipalité de Lac-des-Seize-Îles faisant partie de la MRC des Pays d'en-Haut est privilégiée par l'abondance et la diversité de ses lacs et de ses cours d'eau, moteur économique incontestables pour le développement de notre territoire, entre autres pour les vocations de villégiature et de récréotourisme;

Que les pressions du développement sur les lacs et les cours d'eau engendrent des conséquences de plus en plus déterminantes aux plans environnemental, social et économique;

Que dans un contexte où les lacs et les cours d'eau se dégradent rapidement, il devient urgent d'agir pour protéger la qualité et la santé de ceux-ci;

QUE le Conseil municipal s'engage à reconnaître, protéger et mettre en valeur les lacs et les cours d'eau de notre territoire en tant que richesse collective;

À faire de nos lacs et cours d'eau une préoccupation fondamentale dans la mise en valeur de notre municipalité et ce, en vue d'améliorer la qualité de vie de nos citoyens;

À reconnaître qu'il est essentiel de mettre sur pied un mécanisme de concertation régionale;

À élaborer, selon notre juridiction et à notre rythme, un mécanisme de mise en œuvre et de suivi permanent de règles propres à protéger et mettre en valeur nos lacs et nos cours d'eau;

À voir à ce que la démarche de protection et de mise en valeur de nos lacs et cours d'eau respecte les principes de développement durable.